

NOTE D'INFORMATION

EPREUVES ECRITES

INTEC SESSION

DGC Mai 2021

DSGC/MASTER Juin 2021

Table des matières

I.	ORGANISATION DES EPREUVES DE L'INTEC.....	2
a.	Centres d'épreuves écrites	2
b.	Changement de centre	2
c.	Convocations	3
d.	Tableau récapitulatif des dates à retenir	3
II.	EXTRAIT DU REGLEMENT INTEC SUR LE DEROULEMENT DES EPREUVES.....	4
a.	Documents admis.....	4
b.	Matériels autorisés	4
c.	Déroulement des épreuves	4
d.	Fraudes	5
III.	MESURES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP	5
IV.	RESULTATS DES EXAMENS	5
V.	DELIVRANCE DES DIPLOMES	6
	Annexe 1 - Calendrier des épreuves écrites de l'INTEC	8
	Annexe 2 - Liste des centres et départements rattachés pour les DGC, DSGC et Master CCA ..	9

Service des examens - 40, rue des Jeûneurs 75002 PARIS

☎ 01 58 80 83 06 / 84 75 / 84 00 / 83 23

int_examens@lecnam.net

Une note d'information concernant les épreuves orales sera disponible

Pour le DGC et MASTER CCA

le 31 Mars 2021

Pour le DSGC

le 09 Juillet 2021

I. ORGANISATION DES EPREUVES DE L'INTEC

La présente note récapitule les informations relatives à l'organisation dans les conditions normales des épreuves écrites de l'Intec - session 2021.

Le déroulement des épreuves demeure soumis à l'évolution du contexte sanitaire. L'Intec se réserve le droit de réorganiser ses examens finaux et/ou d'en modifier les dates si la situation sanitaire l'exige.

a. Centres d'épreuves écrites

Candidats résidant en France

En France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer, l'Intec ouvre, dans la mesure du possible, un centre d'examen dans chaque académie.

Les candidats sont convoqués dans le centre d'examen de l'académie correspondant au département de leur résidence indiquée sur leur **dossier d'inscription 20-21**.

Voir le tableau des rattachements (page 09).

Candidats résidant à l'étranger

Il est prévu d'ouvrir un centre d'examen dans les pays suivants :

Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, République Démocratique du Congo (Kinshasa), Sénégal, Tchad, Tunisie, Togo.

L'ouverture d'un centre d'examen est subordonnée au nombre d'élèves inscrits.

La liste définitive des centres ouverts apparaîtra dans Scolintec dans le menu déroulant à la date indiquée pour les changements de centre.

Les candidats qui ne résident pas dans l'une des académies françaises ou dans l'un des pays précités seront automatiquement convoqués au centre d'examen de Paris ou éventuellement dans l'académie la plus proche de leur domicile. A titre d'exemple, la Grande Bretagne est rattachée au centre de Lille, l'Allemagne au centre de Strasbourg, l'Espagne au centre de Toulouse, etc.

b. Changement de centre

L'affectation des candidats ainsi que leurs convocations dans les centres d'examen dépendent de l'adresse qu'ils auront indiquée sur leur dossier d'inscription et qui s'affiche sur l'espace Scolintec.

Les candidats peuvent solliciter un changement de centre d'examen pour convenances personnelles ou en raison d'un changement d'adresse en respectant la procédure qui se déroulera en ligne sur le site <http://scolintec.cnam.fr> du **17 au 31 mars 2021**.

A compter du 17 Mars 2021 votre centre d'examen s'affichera sur votre espace Scolintec (<http://scolintec.cnam.fr>) dans la rubrique « Examens 2021 ». Dans cette même rubrique, un menu déroulant vous permettra, si vous souhaitez changer de centre, de sélectionner un autre centre de votre choix. Un changement de centre pour les épreuves écrites implique automatiquement une convocation dans ce même centre pour les épreuves orales. **Aucun changement de centre n'est possible pour les épreuves orales.**

ATTENTION : Toute demande de changement de centre d'examen reçue après le **31 mars 2021** ou hors de la procédure mentionnée ci-dessus ne pourra être prise en compte. L'absence de demande de changement via le formulaire précité vaut acceptation par le candidat du centre de rattachement initial et implique, par conséquent, une convocation dans ce dernier.

Tout changement de centre est définitif pour l'ensemble des épreuves de l'année en cours.

c. Convocations

Tous les élèves de l'Intec inscrits à une ou plusieurs U.E. (unités d'enseignement) pour l'année universitaire 2020/2021 seront automatiquement convoqués aux examens des U.E qu'ils préparent. Une convocation est établie par candidat et par U.E.

IMPORTANT

Les convocations seront **à télécharger** sur votre espace Scolintec (<http://scolintec.cnam.fr>). La date de mise en ligne des convocations figure dans le tableau ci-dessous. Aucune convocation ne sera transmise par mail et/ou par courrier.

Chaque candidat devra se rendre dans le centre d'examen indiqué sur sa convocation. Les convocations doivent être **obligatoirement présentées sous format papier** le jour de l'épreuve. Les convocations téléchargées sur téléphone ne sont pas autorisées.

Tout élève se retrouvant sans convocation deux semaines avant les dates prévues des épreuves doit se manifester en contactant le Service des examens de l'INTEC intec_examens@lecnam.net

d. Tableau récapitulatif des dates à retenir

	Epreuves écrites
Changement de centre	Du 17 au 31 mars 2021
Procédure en faveur des personnes en situation de handicap	Jusqu'au 31 mars 2021
Convocations (en ligne sur Scolintec)	Le 21 avril 2021
Epreuves DGC	Du 10 au 12 mai 2021 et du 19 au 21 mai 2021
Epreuves DSGC/MASTER	Les 14, 15 et 18 juin 2021
Résultats	Le 23 juillet 2021
Demande d'attestation de Réussite DGC	Du 23 septembre au 15 décembre 2021
Demandes d'attestation de réussite DSGC	Du 23 juillet 2021 au 26 février 2022

Le service des examens ferme ses portes du 30 juillet 2021 au 20 août 2021. Les demandes de diplôme transmises pendant la fermeture seront donc traitées par ordre chronologique à compter du 23 août 2021. **Les diplômes de l'année en cours sont envoyés au cours de l'année N+1**

II. EXTRAIT DU REGLEMENT INTEC SUR LE DEROULEMENT DES EPREUVES

a. Documents admis

Les candidats doivent composer sur le papier de brouillon et sur les copies qui leur sont remis par les surveillants. Aucun document personnel n'est admis aux examens de l'Intec. Pour les épreuves de comptabilité, le sujet fournit les extraits nécessaires du plan comptable.

L'usage du dictionnaire est interdit pour toutes les épreuves, y compris celle d'anglais.

b. Matériels autorisés

ATTENTION NOUVELLE REGLEMENTATION DEPUIS 2020

Toute calculatrice ne disposant pas du mode examen est interdite aux examens de l'Intec **sauf mention contraire portée sur le sujet.**

Les candidats auront l'obligation de mettre leurs calculatrices sur le mode examen avant le début des épreuves. L'Intec se réserve le droit de faire vérifier ces calculatrices par un surveillant. Les candidats ne peuvent utiliser qu'une seule calculatrice.

Pendant les épreuves, l'échange de calculatrice entre les candidats, l'usage de tout élément matériel ou documentaire ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits.

Les téléphones portables, les montres connectées et, d'une manière générale, tous les moyens de communication sont interdits. Les trousseaux sur les tables sont également interdits.

Les candidats doivent éteindre et ranger dans leur sac leurs téléphones portables dès leur entrée en salle d'examen. Les candidats contrevenant à cette règle seront considérés comme fraudeurs quand bien même l'utilisation de l'appareil ne serait pas prouvée.

Les documents et matériels interdits ne doivent pas se trouver à proximité du candidat.

Les candidats sont tenus de respecter l'ensemble de ces règles sous peine de sanctions.

c. Déroulement des épreuves

Il est demandé aux candidats de se présenter **trente minutes avant le début de chaque épreuve**, munis obligatoirement d'une **pièce d'identité officielle en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) **et de leur convocation imprimée**. La carte d'étudiant, le permis de conduire, le Pass NAVIGO ou la carte VITALE ne sont pas admis comme pièces d'identité. **Les pièces d'identité sur portable ainsi que les photocopies ne sont pas admises.**

Au-delà d'un délai de trente minutes après le début de chaque épreuve, les candidats ne sont plus autorisés à entrer en salle d'examen, quel que soit le motif du retard invoqué.

Un candidat se présentant à son centre d'examen sans convocation imprimée et sans pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) n'est pas admis à composer.

Les examens de l'Intec sont organisés simultanément dans des centres situés en France et à l'étranger. Compte tenu des décalages horaires entre les différents centres d'examens, les candidats ne seront pas autorisés à quitter la salle d'examen avant l'heure qui leur sera précisée par le responsable du centre (même s'ils remettent une copie blanche).

Pour les épreuves de 3 heures aucune sortie n'est autorisée.

Pour les épreuves de 4 heures, les sorties sont autorisées à partir de la 3ème heure

Les sorties toilettes sont autorisées pour toutes les épreuves à partir de la 2ème heure

Les élèves seront accompagnés individuellement par un surveillant.

d. Fraudes

Toute communication entre les candidats pendant les épreuves, toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au Président du Jury des examens de l'Intec.

Celui-ci prendra alors des sanctions à l'encontre des candidats fraudeurs (par exemple : attribution de la note de 0/20 et/ou décidera de l'opportunité de saisine de la commission de discipline).

III. MESURES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats en situation de handicap souhaitant disposer de mesures adaptées lors des épreuves du **DGC, du DSGC et du Master CCA**, doivent adresser au service des examens de l'Intec la préconisation médicale du médecin habilité CDAPH **au plus tard le 31 mars 2021**.

Cette attestation établie par un médecin agréé précisera les aménagements et dispositions particulières dont doit bénéficier le candidat en situation d'examen (les certificats médicaux délivrés par une autorité autre que la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ne sont pas acceptés. Cette attestation doit être renouvelée pour chaque nouvelle session.

Les élèves sont invités à prendre contact avec la mission Handi'cnam handi@cnam.fr pour toute information complémentaire.

ATTENTION

Aucune attestation médicale ne sera prise en compte au-delà du 31 mars 2021.

IV. RESULTATS DES EXAMENS

Les résultats des examens du DGC, DSGC, MASTER CCA seront mis en ligne à partir du **Vendredi 23 juillet 2021** sur votre espace personnel du site : <http://scolintec.cnam.fr>.

Il appartient à chaque candidat de se connecter sur son espace personnel et de télécharger son relevé de notes.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par mail.

V. DELIVRANCE DES DIPLOMES

DGC – DSGC – MASTER CCA

Les formulaires de demande de diplômes DGC et DSGC ET MASTER sont disponibles sur le site <http://intec.cnam.fr>.

Les demandes de diplômes se font uniquement par voie postale

Il appartient à chaque élève de télécharger le formulaire de demande de diplôme correspondant à son niveau, de le compléter de façon exhaustive et de le transmettre par courrier accompagné de **TOUTES** les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

CNAM - INTEC – SERVICE EXAMENS
40, rue des Jeûneurs
75002 PARIS

Aucune demande par mail ne sera acceptée.

Pour connaître les dates d'ouverture des demandes de diplôme prière se référer au tableau récapitulatif des dates ci - dessus.

IMPORTANT

Les attestations DGC sont délivrées du 23 septembre au 15 décembre 2021. Aucune attestation DGC ne sera délivrée en dehors de cette période.

Les demandes d'attestation peuvent être introduites dès le 02 août 2021 accompagnées d'un dossier complet.

Les élèves remplissant les conditions d'obtention du DSGC Intec à l'issue des épreuves écrites de juin 2021, et souhaitant s'inscrire à la session 2021 du DSCG de l'Etat peuvent faire une demande d'attestation DSGC anticipée avant le 12 juillet 2021.

Liste des pièces à fournir pour la demande d'attestation DSGC

- La photocopie d'une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport) ;
- La photocopie du diplôme permettant l'accès au DSGC ;
- La photocopie des titres et diplômes admis en dispense. Pour les diplômes étrangers, joindre les relevés de notes ;
- La photocopie des avis de résultats de l'Intec et/ou de l'Etat (**les captures d'écran ne sont pas acceptées**) ;
- **La preuve de l'inscription au diplôme d'Etat (Impératif). Sans cette preuve, l'attestation sera envoyée à partir du 23 septembre ;**
- La photocopie des avis de résultats de l'Intec et/ou de l'Etat.

Le dossier complet doit être expédié à l'adresse suivante :

CNAM - INTEC – SERVICE EXAMENS
40, rue des Jeûneurs
75002 PARIS

MASTER CCA

Pour rappel, sont diplômés uniquement les élèves ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE du MATER CCA.**

Les attestations de réussite pour les Masters CCA sont délivrées selon la même procédure que pour le DSGC. Un dossier de demande complet doit être adressé par voie postale au service des examens (voir informations page ci-dessus).

L'UE 538 Comptabilité internationale sera validée sur la base d'une épreuve en ligne sur Moodle sous forme de QCM.

L'UE 537 Soutenance du mémoire : Celle-ci se fera en visio conférence.

CERTIFICATS DE SPECIALISATION

L'UE de chaque certificat de spécialisation sera validée sur la base du contrôle continu et non sur la base d'une épreuve écrite.

Des précisions complémentaires seront communiquées ultérieurement sur le forum de chaque UE.

Annexe 1 : Calendrier des épreuves écrites de l'INTEC – Horaires définis en heure locale (France)

DIPLOME DE GESTION ET COMPTABILITE				
DATE ÉPREUVE	N° d'UE	INTITULÉ	DEBUT ÉPREUVE	DUREE ÉPREUVE
Lundi 10 mai 2021	111	Fondamentaux du droit	10h00	3 heures
	115	Economie contemporaine	15h00	4 heures
Mardi 11 mai 2021	120	Comptabilité approfondie	10h00	3 heures
	121	Contrôle de gestion	15h00	4 heures
Mercredi 12 mai 2021	116	Finance d'entreprise	10h00	3 heures
	118	Systèmes d'information de gestion	15h00	4 heures
Mercredi 19 mai 2021	114	Droit Fiscal	10h00	3 heures
	119	Comptabilité	15h00	3 heures
Jeudi 20 mai 2021	112	Droit des sociétés et des groupements d'affaires	10h00	3 heures
	117	Management	15h00	4 heures
Vendredi 21 mai 2021	113	Droit social	10h00	3 heures
	122	Anglais des affaires	15h00	3 heures
DIPLOME SUPERIEUR DE GESTION ET COMPTABILITE ET MASTER CCA				
DATE ÉPREUVE	N° d'UE	INTITULÉ	DEBUT ÉPREUVE	DUREE ÉPREUVE
Lundi 14 juin 2021	215 et 535	Management des systèmes d'information	10h00	3 heures
	211 et 531	Gestion juridique, fiscale et sociale	15h00	4 heures
Mardi 15 juin 2021	212 et 532	Finance	10h00	3 heures
	213 et 533	Management et contrôle de gestion	15h00	4 heures
Vendredi 18 juin 2021	218 et 536	Anglais des affaires *	10h00	3 heures
	214 et 534	Comptabilité et audit	15h00	4 heures

***EPREUVE ÉCRITE UE 218/536 : RESERVÉE AUX ELÈVES DES CENTRES ETRANGERS ET DES DOM –TOM
POUR LES ELEVES DE FRANCE METROPOLITAINE : EN UE 218 L'EPREUVE EST UN ORAL EN NOVEMBRE 2021. EN UE 536 L'EPREUVE EST UN ECRIT**

Annexe 2 : Liste des centres et départements rattachés pour les DGC, DSGC et Master CCA

ACADEMIE (CENTRE D'EXAMEN)	Départements et territoires rattachés à l'académie	ACADEMIE (CENTRE D'EXAMEN)	Départements et territoires rattachés à l'académie
AIX EN PROVENCE	13 - 83 - 84	NICE	04 - 05 - 06
AMIENS	02 - 60 - 80	NOUMEA (Nlle CALEDONIE)	988
BORDEAUX	24 - 33 - 40 - 47- 64	ORLEANS	18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45
CAYENNE (GUYANE)	973	PARIS	08 - 10 - 21 - 25 - 39 - 51 - 52 - 58 - 70 - 71 89 - 90 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95
CORTE	20A - 20B	PAPEETE (POLYNESIE FRANÇAISE)	987
		POINTE A PITRE (GUADELOUPE)	971
FORT DE FRANCE (MARTINIQUE)	972	POITIERS	16 - 17 - 19 - 23 - 79 - 86 - 87
LE HAVRE	14 - 27 - 50 - 61 - 76	RENNES	22 - 29 - 35 - 56
LILLE	59 - 62		
LYON	01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74	SAINTE-CLOTILDE (REUNION)	974
MONTPELLIER	11 - 30 - 34 - 48 - 66	STRASBOURG	67 - 68
NANCY	54 - 55 - 57 - 88	TOULOUSE	09 - 12 - 31- 32 - 46 - 65 - 81 - 82
NANTES	44 - 49 - 53 - 72 - 85		